

**Mécanisme de financement du développement
de la société civile dossier thématique**

DEBT

LA DETTE



DEBT



POURQUOI CE DOCUMENT, ET DE QUOI S'AGIT-IL ?

Alors que les crises économiques, écologiques, sanitaires et sociales ne montrent aucun signe d'apaisement, il est plus urgent que jamais pour les organisations de la société civile (OSC) et les mouvements sociaux du monde entier de s'unir derrière un appel fort pour une transformation systémique de l'architecture financière mondiale et de la division mondiale du travail, en vue d'une reprise post-COVID-19 juste, écologiste et féministe. L'ONU, seule institution mondiale où tous les pays sont sur un pied d'égalité pour aborder les défis économiques et sociaux, est le lieu pour accomplir ceci. Et le processus de financement du développement de l'ONU (FdD) est justement l'espace unique qui reconnaît non seulement les défis monumentaux auxquels nous sommes confrontés, mais également la nécessité d'une coopération internationale pour pouvoir avancer sur les changements systémiques que nous devons voir de toute urgence.

Ce dossier d'information qui traite de la dette fait partie d'une boîte à outils plus générale qui nous présente le processus du FdD et le rôle qu'y joue le Mécanisme du FdD de la société civile. Il est conçu comme notre contribution pour rendre le processus du FdD et ses domaines connexes plus faciles à naviguer et plus accessibles pour un public non technique.

Comprendre les causes sous-jacentes du problème de la dette est essentiel pour développer et faire avancer des solutions justes. Dans ce dossier, nous examinons comment le fardeau de la dette massive des pays du Sud a pour origine un système financier international défectueux et inéquitable qui continue de dominer encore aujourd'hui. Nous démontrons que la gouvernance économique mondiale dans un cadre multilatéral démocratique où les emprunteurs et les prêteurs ont une voix égale a le potentiel de réduire les inégalités au sein des pays et entre eux et de transformer nos systèmes économiques mondiaux.

Le Mécanisme de Financement du développement de la société civile

Le Mécanisme du FdD SC est l'organe de coordination de la société civile pour l'engagement collectif dans le processus FdD. Le Mécanisme est actif dans sa forme actuelle (liste de distribution GSEG — Global Social Economy Group) depuis la conférence de Doha de suivi sur le financement du développement en 2008, bien que la plupart de ses membres soient actifs depuis la conférence FdD de Monterrey en 2002. Il s'agit d'une liste virtuelle ouverte incluant plusieurs centaines d'organisations et de réseaux de diverses régions et circonscriptions du monde. Le principe fondateur du Mécanisme FdD SC est de veiller à ce que la société civile puisse parler d'une seule voix collective.

Pour rejoindre le Mécanisme du FdD SC, veuillez remplir le questionnaire Google situé ici <https://csoforffd.org/join-the-cso-ffd-group>

LE DÉFI: UNE DETTE INSOUTENABLE, ILLÉGITIME ET UNE ARCHITECTURE INTERNATIONALE DE LA DETTE NON DÉMOCRATIQUE

La pandémie de COVID-19, l'intensification de la récession économique et l'urgence climatique ont fortement accru l'urgence de s'attaquer à la dette insoutenable et illégitime et de répondre à l'appel croissant à l'annulation de la dette. Mais les inégalités au sein des pays et entre eux, approfondies et mises à nu par la pandémie et l'urgence climatique, ne sont pas nouvelles.

De nombreux pays en développement étaient déjà piégés dans un cycle d'endettement auprès de créanciers multilatéraux (institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le FMI), bilatéraux (autres gouvernements) et privés (banques privées, détenteurs d'obligations privées et autres institutions financières privées) bien avant la pandémie et la crise économique qui en a résulté (voir l'encadré 1). Les conditionnalités des prêts mises en place par les prêteurs et les institutions financières internationales ont sapé les économies locales et entraîné la dislocation des communautés, la détérioration de l'environnement et des violations des droits humains, en un total qui a renforcé et approfondi les inégalités tout en appauvrissant des millions de personnes.¹ Sur le long terme, les conditionnalités qui comprenaient la déréglementation du secteur financier, les réductions de l'impôt sur les sociétés pour attirer les investissements directs étrangers, la privatisation et le sous-investissement dans les services publics essentiels et dans la protection sociale, ont transformé les sociétés et les économies du Sud d'une manière qui a paralysé les États et affaibli leurs capacités à faire face de manière adéquate aux crises actuelles. Ces processus ont également conduit à une plus grande dépendance vis-à-vis des emprunts (tant des États que de leurs citoyens), ont renforcé la croyance en une croissance tirée par le secteur privé et ont justifié l'utilisation des financements privés pour répondre aux besoins humains les plus fondamentaux. Dans de nombreux cas, la promotion des financements privés et des partenariats public-privé contribue à son tour à l'augmentation des dettes souveraines.

Les dettes massives du Sud sont le produit d'un système financier international conçu pour faciliter l'extraction néocoloniale et servir la recherche du profit privé et du gain politique (voir l'encadré 2).² L'absence endémique d'un cadre multilatéral de résolution de la dette visant à garantir l'existence d'une approche systématique, opportune, équitable et transparente pour traiter les crises de la dette est une lacune persistante de l'architecture financière internationale.³ L'aspect le plus difficile de la justice économique mondiale est peut-être l'établissement de solutions multilatérales et la réparation à long terme des relations inéquitables et oppressives de la finance mondiale. À cet égard, la crise actuelle et historique de la dette est un problème fondamental. Le processus FfD a historiquement reconnu la nécessité d'un ensemble de principes clairs pour la résolution des crises financières qui prévoient un partage équitable des charges entre les secteurs public et privé et entre les créanciers, les débiteurs et les investisseurs.

¹ ONU: Rapport de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels

² CADTM: Face aux crimes passés des puissances coloniales européennes et au néo colonialisme européen, des réparations s'imposent

³ EURODAD: We can work it out: 10 civil society principles for sovereign debt resolution

ENCADRÉ 1 : qu'est-ce que la dette (publique)?

La dette peut être définie comme l'encours des engagements financiers résultant d'emprunts passés. Elle peut être intérieure (due à des créanciers dans le pays) et également extérieure (due à des créanciers étrangers, ou encore en devises étrangères). Les créanciers peuvent être publics (multilatéraux, bilatéraux) ou privés (sociétés d'investissement et financières, banques commerciales, détenteurs d'obligations, etc.)⁴ La dette peut être générée par des prêts directs, mais aussi par l'émission d'obligations, qui est devenue l'un des principaux mécanismes de création nouvelle de dettes dans les pays du Sud.

Dettes publique, souveraine, nationale ou gouvernementale sont autant de termes pour décrire les montants empruntés à diverses entités publiques au nom de leur population. Différentes définitions coexistent, ce qui entraîne des pratiques comptables et une collecte de données différentes. Dans le cadre de ce dossier, les concepts de dette publique et souveraine seront utilisés de manière interchangeable. Cela inclut non seulement les dettes accumulées par un gouvernement central, mais aussi par les gouvernements locaux et régionaux ainsi que par d'autres institutions publiques, y compris les entreprises du secteur public.

⁴ FMI: Glossary of selected financial terms

De nombreux gouvernements à court d'argent vont généralement allouer des ressources financières, puis augmenter les impôts et emprunter à nouveau pour rembourser cette dette afin que les portes des prêteurs restent ouvertes. Mais toutes les dettes ne sont pas mauvaises. Les emprunts publics, lorsqu'ils sont planifiés de manière durable et dépensés en mettant l'intérêt public au premier plan, peuvent jouer un rôle clé pour garantir une vie digne à une population. Les investissements publics, financés par les emprunts publics, peuvent avoir des effets positifs sur l'ensemble de l'économie qui peuvent profiter à tous. Par exemple, si un gouvernement contracte un emprunt pour investir dans la création de nouveaux emplois et l'augmentation des salaires des travailleurs du secteur public, ou pour construire des infrastructures locales qui permettent aux économies locales de prospérer, cela peut non seulement améliorer l'accès à des emplois dignes, mais aussi générer une activité économique qui se traduira par davantage de recettes fiscales pour ce gouvernement à l'avenir. C'est la raison pour laquelle dire que les gouvernements doivent vivre «selon leurs moyens» comme le ferait un ménage est une idée fautive.⁵ De manière plus importante et stratégique, la dette peut être un moyen pour les peuples de tracer leur propre voie de développement, basée sur leurs besoins et leurs droits, et de construire des économies financièrement et économiquement autonomes et durables.

Toutefois, à l'ère de l'hypermondialisation, si la dette est devenue un moteur essentiel de la croissance mondiale, elle n'a cependant pas réussi à provoquer une forte augmentation des investissements productifs et de la prospérité dans le Sud, alimentant plutôt la spéculation financière. En outre, de nombreux pays à revenus faibles ou intermédiaires sont confrontés à un cercle vicieux de dépendance excessive à l'égard de la dette extérieure. Séquelle du colonialisme, de nombreux pays restent prisonniers de leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base et peinent à diversifier leurs économies pour générer une autosuffisance économique (voir l'encadré 2). En d'autres termes, les liens postcoloniaux sont entretenus par différents moyens, souvent liés à des accords commerciaux inéquitables et à leurs clauses contraignantes.⁶

La viabilité de la dette est également affectée par les conditions d'un prêt — y compris la devise

⁵ CESR: Sovereign Debt and Human Rights

⁶ Consulter le dossier thématique du Mécanisme FdD SC sur le commerce pour en savoir plus sur les règlements des différends internationaux État-investisseur et leurs impacts sur la dette publique.

dans laquelle il est contracté et surtout ses taux d'intérêt. Ces conditions sont à leur tour influencées par les inégalités du système financier mondial, qui traite différemment les pays emprunteurs en fonction de leur soi-disant « solvabilité ». Celle-ci est perçue comme étant plus risquée pour plusieurs raisons qui vont de l'instabilité politique à leurs risques d'être frappés par une catastrophe liée au climat (voir l'encadré 3). Ils finissent donc par emprunter à des taux d'intérêt élevés et en dollars américains. Lorsqu'ils ont du mal à assurer le service de ces dettes, les pays continuent souvent d'emprunter, dans des conditions encore pires, pour rembourser les dettes existantes. Lorsque l'accroissement de la dette devient ingérable, et que le pays n'a pas d'autres options pour refinancer ses dettes, il doit renégocier avec ses prêteurs (ce qu'on appelle la restructuration de la dette). Dans de nombreux cas, cela implique de contracter d'autres prêts auprès de prêteurs publics, en particulier le FMI et d'autres banques multilatérales de développement, qui imposent des conditions strictes et des réformes politiques particulières pour atteindre les objectifs économiques et garantir que la dette peut être remboursée.⁷

Lorsque les paiements de la dette grèvent les budgets des gouvernements, ou que l'allègement de la dette est assorti de conditions, cela conduit souvent à des mesures d'austérité: la privatisation des actifs publics, la réduction des programmes de protection sociale et le désinvestissement dans les services publics essentiels.⁸ Avant la pandémie de COVID-19, au moins 62 pays étaient obligés de dépenser plus pour le paiement de la dette que pour les soins de santé, par exemple.⁹ En outre, un rapport de l'UNICEF a révélé qu'en 2019, 25 pays ont consacré une proportion plus élevée des dépenses publiques au service de la dette qu'à l'éducation, la santé et la protection sociale réunies.¹⁰ Et malgré la gravité de la crise sanitaire et sociale, les pays ont continué à privilégier le remboursement de la dette au détriment de la sauvegarde des ressources destinées à protéger les droits humains de leurs populations. Il s'agit là d'un des nombreux exemples montrant comment l'architecture financière mondiale actuelle est conçue pour répondre aux intérêts des créanciers avant les besoins de développement. Le service de la dette publique extérieure des pays en développement a atteint plus de 372 milliards de dollars US en 2020. Ceci a conduit à un transfert négatif net de 194 milliards de dollars US sur leur dette publique extérieure, avec 58 pays enregistrant plus de revenus quittant leurs frontières que de revenus y entrant.¹¹ La campagne Jubilee Debt (aujourd'hui Debt Justice) calcule que « les paiements de la dette des pays en développement ont augmenté de 120 % entre 2010 et 2021 et n'ont jamais été plus élevés depuis 2001 ». ¹² En moyenne, les paiements de la dette extérieure des gouvernements représentaient 14,3 % des recettes publiques en 2021, contre 6,8 % en 2010. ¹³ Cela représente plus que le total de l'aide financière d'urgence et de l'allègement de la dette du FMI depuis le début de la pandémie. ¹⁴ Comme les paiements de la dette signifient moins de ressources pour les services publics, la reprise économique ou la résilience climatique, ce sont souvent les femmes et les filles qui en souffrent le plus, car c'est sur leurs soins non rémunérés et leur travail domestique que l'on compte pour combler les vides. Cela réduit leur temps disponible, met en danger leur santé et leur bien-être, et aggrave leur insécurité économique et leur mobilité sociale. ¹⁵

Ce qui est dépeint ici montre très clairement que ce n'est pas seulement l'inégalité d'accès aux vaccins qui entrave le redressement économique et sanitaire des pays en développement, mais aussi le fardeau insoutenable de la dette qui draine des ressources financières vitales nécessaires à l'investissement dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et

⁷ FMI: [Why do IMF loans include conditions?](#)

⁸ ACTIONAID: [The Public Versus Austerity: Why public sector wage bill constraints must end](#)

⁹ EUODAD: [A debt pandemic: Dynamics and implications of the debt crisis of 2020](#)

¹⁰ ONU: [Many countries spending more on debt than education, health and social protection combined](#)

¹¹ HCDH: [Eurodad submission to the call for contributions on International debt architecture reform and human rights](#)

¹² Debt Justice: [Growing global debt crisis to worsen with interest rate rises](#)

¹³ EUODAD: [G20 buries its head in the sand amidst increasing calls for action on sovereign debt](#)

¹⁴ FMI: [Total Debt Relief for 31 Countries](#)

¹⁵ ONU Femmes: [Le COVID-19 et l'économie du soin : action immédiate et transformation structurelle en vue d'une relance sensible au genre](#)

dans les services publics qui soutiennent les vies et les moyens de subsistance.

ENCADRÉ 2: Héritages coloniaux de dettes multidimensionnelles

L'histoire de la colonisation, de la néocolonisation et de la mondialisation capitaliste a joué un rôle central dans le façonnement de la situation actuelle d'endettement du Sud. De ce point de

vue, les pays du Sud sont dans un état de crise perpétuelle de la dette ou de surendettement, et tenus en esclavage sous l'illégitimité de leur dette. Par l'exploitation passée, présente et continue des peuples, des communautés, des ressources naturelles et des économies du Sud et l'appauvrissement consécutif de ces pays, les prêteurs du Nord global ont eux-mêmes créé le « besoin » d'emprunter.¹⁶ Les crises chroniques de la dette dans les pays en développement découlent donc d'un héritage historique d'inégalités de pouvoir entre les nations, ce qui a pour conséquence de limiter les capacités de production et le potentiel de revenus intérieurs des pays en développement, et qui ainsi continue d'alimenter la dépendance vis-à-vis des emprunts extérieurs. Dans la plupart des pays, le maldéveloppement, la pauvreté et le manque de ressources financières qui en résultent ont créé une dépendance à l'égard des importations de produits manufacturés et de l'exploitation de leurs ressources naturelles pour l'exportation de produits de base dans des conditions commerciales extrêmement inégales.

Telle est la nature du système néolibéral, où les institutions et les prêteurs internationaux qui profitent de ces déséquilibres se présentent comme les responsables de la réglementation mondiale et les porteurs des solutions aux problèmes qu'ils ont créés en premier lieu. Au lieu d'apporter des changements systémiques, les créanciers mondiaux du Nord maintiennent le statu quo en suggérant le renforcement des capacités et des changements de politique pour « améliorer le climat d'investissement », en offrant des prêts et des aides.

C'est pourquoi il est important de reconnaître la question de l'illégitimité de la dette et l'appel à l'annulation de projets spécifiques de dette illégitime. L'appel mondial à l'annulation de la dette est un appel à la justice et non un appel à la charité envers les pays appauvris du Sud qui ne peuvent pas se permettre de rembourser des dettes dont la plupart ont été contractées de manière frauduleuse et non démocratique, ont causé des ravages sur l'environnement et des violations des droits humains, et sont donc illégitimes. Reconnaître l'illégitimité de la dette fait de l'annulation de la dette non seulement un impératif pour la survie et le développement, mais en fait également un droit à la réparation pour les peuples et les nations du Sud.¹⁷

L'établissement des règles et des définitions entourant les questions de la dette est dominé par les prêteurs. Ceci donne naissance à un système qui pousse de nombreux pays appauvris dans un endettement à long terme, mal équipé pour faire face aux crises de la dette de manière opportune, juste et durable. En l'absence d'un mécanisme multilatéral pour traiter la restructuration de la dette souveraine, les pays doivent négocier

¹⁶ L'Internationale Progressiste: Pas de dette illégitime

¹⁷ Ibid.

unilatéralement avec leurs créanciers et sont souvent contraints d'accepter l'intervention du FMI. Bien entendu, cette intervention est assortie de conditions: mesures d'austérité et autres réformes néolibérales. Au fur et à mesure que la nature du problème de la dette du Sud global devient plus complexe, et qu'aux créanciers traditionnels se rajoutent de nouveaux prêteurs, de plus en plus commerciaux, les risques pour la viabilité de la dette augmentent, et les approches du développement basées sur le marché exacerbent encore ces risques.¹⁸

Dettes et climat¹⁹

Le chevauchement de l'urgence climatique et de la crise sanitaire, sociale et économique due au COVID-19 pose des défis considérables aux pays du Sud, aggravés par la dure crise de la dette à laquelle de nombreux pays en développement sont confrontés. À cause de vulnérabilités accrues, des pressions fiscales et du ralentissement économique, la capacité de nombreux pays à investir dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à faire face à des chocs inattendus tels que ceux déclenchés par l'urgence climatique, est encore plus affaiblie.

Comme le montre l'expérience de nombreux pays du Sud, la dette et les crises climatiques forment une boucle de rétroaction impitoyable et se renforcent mutuellement. La détérioration de la situation matérielle et économique d'un pays surendetté après un événement extrême lié au climat ne rend pas seulement plus grande sa difficulté de faire face aux remboursements de la dette existante au lendemain de la crise, elle détériore également ses perspectives économiques d'augmentation des revenus à l'avenir, qui permettraient d'atteindre la viabilité de la dette. En outre, le fait que les efforts actuels de reconstruction et de redressement soient fortement financés par des prêts ne fait que mettre encore plus d'huile sur le feu. Cela viole également les engagements internationaux des économies avancées à fournir de nouveaux financements climatiques complémentaires, en reconnaissance de leur responsabilité historique envers la majorité des pays du monde qui ont le moins contribué à la crise climatique. Selon des travaux de recherches, les taux d'intérêt de la dette souveraine des pays les plus vulnérables au climat sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être si l'on ne tient compte que des indicateurs macroéconomiques et fiscaux à cause de leur vulnérabilité climatique. Cette situation conduit à un cercle vicieux, car au fur et à mesure que les coûts d'emprunt augmentent en raison des vulnérabilités climatiques et face aux promesses vides des pays riches en matière de financement climatique, les pays se retrouvent à devoir consacrer davantage de ressources au remboursement de leurs dettes et ces coûts supplémentaires vont par conséquent saper leur capacité à investir dans l'atténuation et l'adaptation au climat et à faire face aux pertes et dommages qui s'ensuivent. Comme ils ne peuvent pas investir suffisamment dans l'adaptation au climat ou à l'atténuation des changements climatiques, leurs vulnérabilités climatiques augmentent, tout comme leurs coûts d'emprunt.

Le slogan «Pas de justice climatique sans justice de la dette» rend compte de cette situation injuste, et souligne la raison pour laquelle les appels à l'annulation de la dette sont également liés à l'appel de longue date à des réparations climatiques de la part des pays développés pour compenser le fait que ces derniers ont émis la grande majorité des émissions historiques de carbone, mais également pour compenser les pertes et dommages subis par les atteintes écologiques au cours des siècles. La dette climatique prend en compte non seulement l'ère actuelle des atteintes écologiques, mais aussi celle de l'impérialisme écologique d'hier à aujourd'hui. Un tel cadre englobe l'extraction et l'accumulation de l'ère coloniale, le capitalisme fossile à l'ère de l'industrialisation ainsi que la financiarisation verte aujourd'hui. Le lien entre le changement climatique et la dette concerne également la manière dont les agences de notation de crédit intègrent les vulnérabilités climatiques dans les notations de risque, qui détériore l'accès au capital et crée un surendettement plus important pour les nations vulnérables au climat dans le Sud global, et en particulier les petites nations insulaires.²⁰

¹⁸ EUODAD: Debt Justice

¹⁹ EUODAD: A tale of two emergencies - the interplay of sovereign debt and climate crises in the global south

²⁰ WEDO: Feminist Economic Justice for People & Planet

Limites et critiques des récents développements de la gouvernance mondiale de la dette²¹

En avril 2020, les chefs d'État du G20 ont publié un communiqué reconnaissant les importantes vulnérabilités de la dette et la détérioration des perspectives dans de nombreux pays en développement à revenus faibles ou intermédiaires. Leur réponse à ces vulnérabilités croissantes a été une suspension temporaire des paiements de la dette d'un nombre limité de pays à leurs créanciers bilatéraux. L'approche initiale du G20 en matière d'allégement de la dette (Initiative de suspension du service de la dette — ISSD) présente des lacunes multiples et critiques. Une véritable annulation de la dette n'a pas été prévue. La dette du secteur privé a été laissée en suspens sans qu'il soit possible de progresser de manière significative. La plupart des pays à revenus intermédiaires qui ont également besoin d'un allégement urgent de leur dette n'ont pas été inclus, pas plus que les institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et le FMI. Alors que l'ISSD a pris fin le 31 décembre 2021, les créanciers bilatéraux ont accordé un total de 13 milliards de dollars de suspension du service de la dette à seulement 43 pays (sur 73 pays éligibles)²². Cela ne représente qu'un quart du montant annoncé par le G20 en avril 2020. Les créanciers privés ont fait valoir que les pays qui leur demanderaient une suspension du service de la dette bloqueraient ainsi leur accès aux marchés des capitaux ou rendraient plus difficiles les conditions d'emprunt. En conséquence, les pays en situation de désendettement ont réaffecté les paiements suspendus de leur dette à destination d'autres gouvernements pour rembourser les prêteurs privés plutôt que pour financer des besoins nationaux urgents en matière de santé et d'économie. Le plan ISSD du G20 a été en fin de compte un renflouement pour les créanciers privés et les spéculateurs, qui comptent parmi les entités les plus riches du monde.

En novembre 2020, le même G20, un forum informel non inclusif sans participation de la plupart des pays du Sud, a approuvé une nouvelle proposition : le Cadre commun pour le traitement de la dette, qui était censé permettre une restructuration rapide et efficace de la dette pour le même nombre limité de pays que le schéma précédent (ISSD). Une fois encore, de nombreux pays ont été laissés de côté dans le nouveau cadre, les créanciers multilatéraux ont été exclus et la participation du secteur privé reste volontaire. Jusqu'à présent, seuls quatre pays, le Tchad, l'Éthiopie, la Zambie et le Ghana ont fait une demande de restructuration de leur dette par le biais du Cadre commun. Le nouveau programme du G20 pour la restructuration de la dette a donné peu de résultats en deux ans. Seul le Tchad a conclu le processus, sans réduction du fardeau de la dette du pays.²³

²¹ TWN : Rethinking Global Economic Policy

²² Bretton Woods Project : Ineffective G20 Debt Service Suspension Initiative ends as world faces worst debt crisis in decades

²³ Sixty Second Sovereign Debt News Update: Chad Becomes The First Country To Reach A Debt Treatment Agreement With Official And Private Creditors Under The G20 Common Framework

En raison de l'absence d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine dans l'architecture internationale de la dette, les pays en développement très endettés se trouvent dans une position très vulnérable par rapport à leurs créanciers, notamment ceux du secteur privé. La part des créanciers privés dans les dettes extérieures des gouvernements à revenus faibles et intermédiaires (tranche inférieure) est passée de 25 % en 2010 à 47 % en 2018.²⁴

En continuant à rembourser intégralement les créanciers privés, les pays en développement assèchent leurs finances publiques déjà mises à rude épreuve et privent leurs citoyens d'une aide vitale en pleine crise sanitaire et économique, contrairement aux pays développés qui ont été en position favorable pour offrir de telles aides par le biais de plans importants de relance budgétaire.

Dans le même temps, si les pays endettés demandent un allègement de leur dette à leurs créanciers privés afin de bénéficier d'une marge de manœuvre financière, ils risquent d'être sanctionnés par les agences de notation financière (CRA) avec des réductions de leur cote de crédit qui auront un impact négatif sur leur accès aux marchés des capitaux et sur leurs conditions d'emprunt, avec par exemple des augmentations des taux d'intérêt liés à leurs emprunts. Cette situation est particulièrement inquiétante dans un contexte de hausse des taux d'intérêt due aux politiques monétaires des pays du Nord, en particulier les États-Unis et l'Union européenne. Sans accès à de nouveaux financements à des conditions de concessions, les pays endettés pourraient être contraints de faire défaut à un rythme encore plus rapide. En raison des profonds déséquilibres de pouvoir de l'architecture internationale de la dette, bon nombre des pays endettés les plus vulnérables refusent de demander un allègement de la dette du secteur privé et contractent même de nouveaux emprunts afin de maintenir les remboursements.

²⁴ Debt Justice : Under the radar: Privatesector debt and coronavirus in developing countries

ENCADRÉ 3: Le rôle des agences de notation financière (CRA) dans l'aggravation de la crise de la dette²⁵

Le fonctionnement des agences de notation est depuis longtemps entaché de biais et de défaillances inhérents, notamment leur monopole sur le domaine, leurs conflits d'intérêts et les questions morales associées, leur comportement procyclique et la création de risques financiers systémiques, leurs échecs en matière de résultats et leur modèle économique profondément défectueux. Au lendemain de la crise financière mondiale de 2008, de multiples critiques ont été formulées à l'encontre des agences de notation privées (notamment les «3 grandes agences» : Fitch, Moody's, Standard & Poor). Ces critiques portaient notamment sur la volatilité des marchés financiers exacerbée par leurs déclarations publiques erronées, leurs menaces de notation et de déclassements, ainsi que sur les contraintes générées en matière de marge de manœuvre, d'accès, d'inclusion et de conditions de participation à l'économie mondiale (accès au financement externe et question de la dépendance structurelle à l'égard du financement externe, conditions des coûts d'emprunt, conditions d'émission sur le marché obligataire national, etc.) Une réglementation financière systémique a été réclamée à la suite de la crise financière mondiale de 2007-8.

À la suite de la pandémie de COVID-19 et des crises de la dette qui en découlent, le rôle des agences de notation dans la crise de la dette souveraine actuelle des pays en développement à faibles et moyens revenus est examiné de près et a à nouveau suscité des critiques et des appels à une plus grande réglementation. 11 pays ont vu leur note de crédit souverain abaissée au cours du premier semestre 2020, selon le rapport «Sovereign Credit Rating Review» produit par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) — un instrument de l'Union africaine — en collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.²⁶ En outre, 12 pays ont vu leur perspective établie par différentes agences de notation devenir négative, ce qui signifie que leurs évaluations risquent d'être dégradées. Comme l'indique l'étude, «Compte tenu de l'énorme pouvoir dont jouissent les agences de notation pour influencer le comportement des marchés et les décisions des investisseurs en matière de répartition de portefeuille, les abaissements dus à la pandémie de COVID-19 pourraient avoir contribué à la détérioration des fondamentaux macroéconomiques. En effet, les investisseurs ont immédiatement réagi en augmentant le coût des emprunts et en retirant leurs capitaux, aggravant ainsi la tendance baissière de l'économie. Comme dans une réalisation prophétique, l'expérience a prouvé que même pour les pays dont les fondamentaux macroéconomiques sont solides, une fois leur note abaissée, les fondamentaux se détériorent pour concorder avec les notations prévues par le modèle établi.»

²⁵ Mécanisme FdD SC: Civil Society FFD Group Submission to the UN Independent Expert on foreign debt and human rights report on "Debt relief, debt crisis prevention and human rights: the role of credit rating agencies"

²⁶ UA: Revue de la notation souveraine de l'Afrique

ENCADRÉ 4: Vers l'établissement d'un cadre juridique multilatéral pour les processus de restructuration de la dette souveraine

En septembre 2014, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution historique déposée par le G77 et la Chine, intitulée «Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine.»²⁷ La résolution (A/68/304) a été adoptée avec 124 voix pour, 41 abstentions et 11 voix contre. La plupart des pays développés, y compris les centres financiers les plus importants et les nations créancières telles que les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont voté contre ou se sont abstenus.²⁸

La résolution demande la création d'un comité ad hoc pour élaborer et adopter, par le biais de négociations intergouvernementales, un cadre juridique multilatéral pour les processus de restructuration de la dette souveraine en vue, notamment, d'accroître l'efficacité, la stabilité et la prévisibilité du système financier international et de parvenir à une croissance économique soutenue, inclusive et équitable et à un développement durable, conformément aux circonstances et aux priorités nationales. Cependant, les sessions du comité ont été boycottées par la quasi-totalité des nations du Nord global, qui préfèrent négocier les questions liées à la dette dans des espaces tels que le FMI et le Club de Paris, où les discussions se déroulent à huis clos et où les pays créanciers détiennent un pouvoir de décision plus important.²⁹ Cela, en dépit de l'appel à un meilleur règlement de la dette adopté dans le cadre des résultats politiquement négociés des sommets de l'ONU sur le financement du développement (FdD) — par le biais d'un processus inclusif et transparent — qui ont en théorie été approuvés par toutes les nations du Nord.

Après le boycott, le G77 a revu ses ambitions à la baisse pour tenter de faire adopter une résolution de l'Assemblée générale par consensus unanime. Un an plus tard, l'Assemblée générale a adopté la résolution 69/319, sur les «Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine» au lieu du «Cadre juridique multilatéral» qui devait initialement être élaboré. Les neuf principes fondamentaux comprennent le droit à la restructuration de la dette souveraine, la bonne foi, la transparence, le traitement

²⁷ ONU: Résolution 68/304. Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine

²⁸ South Center: Political Impasse Limited UNGA's Debt Work

²⁹ EUODAD: The UN's work towards faster and better resolution of debt crises: a tale of legal frameworks and basic principles for debt restructurings

équitable, l'immunité souveraine, la légitimité, la durabilité et le principe de la restructuration par décision majoritaire.³⁰ Par la suite, de nombreux appels ont été lancés pour avancer vers une réforme de l'architecture de la dette internationale et vers la mise en place d'un cadre efficace de résolution de la dette, en particulier depuis que le COVID-19 et la crise économique ont mis à nu une fois de plus les inégalités structurelles de l'architecture financière internationale. Le Mécanisme FdD SC a utilisé une base de données pour suivre les récentes déclarations de gouvernements appelant à des solutions ambitieuses soutenant l'annulation de la dette et/ou les réformes de l'architecture de la dette au sein de l'ONU.³¹ Les demandes comprennent celle du Secrétaire général de l'ONU, qui appelle à un « effort mondial conjoint pour repenser les principes qui sous-tendent l'architecture actuelle de la dette »³², des agences de l'ONU³³, des experts indépendants de l'ONU³⁴ et des groupes de pays comme le G24³⁵ ou l'AOSIS³⁶.

À ce jour, cependant, il n'existe toujours pas d'institutions internationales conçues pour et capables de résoudre les crises de la dette de manière équitable, ordonnée et durable.

³⁰ ONU: Résolution 69/319. Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine

³¹ Mécanisme FdD SC: Database: Governments supporting debt cancellation and/or debt architecture reforms at the UN

³² ONU: Dette: le Secrétaire général se félicite des mesures annoncées par le FMI et la Banque mondiale pour faire face aux crises résultant de la COVID-19

³³ CNUCED: Soaring debt burden jeopardizes recovery of least developed countries

³⁴ ONU: A/76/167: Effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de la personne, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels - Note du Secrétaire général

³⁵ World Bank Development Committee: Intergovernmental Group of Twenty-Four on International Monetary Affairs and Development

³⁶ AOSIS: Statement on Debt

NOTRE RECOMMANDATION: UNE REFONTE DE L'ARCHITECTURE INTERNATIONALE DE LA DETTE

La résolution équitable et opportune de la dette ne viendra pas d'institutions décisionnelles dominées par les prêteurs qui excluent la voix des peuples et des gouvernements du Sud. Malgré la gravité indéniable des urgences mondiales actuelles, les réponses à la crise de la dette apportées jusqu'à présent par les institutions de gouvernance économique dirigées par les pays développés, comme le G20 et les IFI, sont cruellement insuffisantes. Les propositions du Mécanisme FdD SC sont donc les suivantes :

- Un programme de réforme de l'architecture de la dette pour un changement réel et des solutions réelles³⁷
- * En tant que société civile, nous appelons les gouvernements à établir un mécanisme de résolution de la dette, c'est-à-dire un cadre transparent, contraignant et multilatéral pour la résolution de la crise de la dette, sous les auspices de l'ONU, qui s'attaque aux dettes insoutenables et illégitimes et propose une restructuration systématique, rapide et équitable de la dette souveraine, y compris son annulation, dans un processus réunissant tous les créanciers.

Un tel cadre multilatéral contraignant devrait s'attaquer d'urgence aux questions suivantes :

- * Défendre et proposer une annulation immédiate de la dette COVID-19 : une dette viable, compatible avec les ODD et les droits humains, peut être atteinte par un processus ambitieux de restructuration de la dette, qui inclut une annulation à grande échelle de celle-ci. L'annulation de la dette doit être accordée à tous les pays qui en ont besoin, y compris les pays à revenus faibles et intermédiaires. Elle doit être évaluée en fonction de leurs besoins de financement du développement, et offerte par tous les créanciers (bilatéraux, multilatéraux et privés).
- * Construire un consensus mondial sur les principes d'emprunts et de prêts responsables : la question de l'adoption de principes communs et contraignants sur les emprunts et les prêts responsables, et de leur respect, est depuis longtemps en suspens. Cette construction doit permettre de combler les lacunes en matière de transparence et de progresser vers la création d'un registre des données relatives aux prêts et à la dette accessible au public, ainsi que de faciliter l'organisation d'audits de la dette.

* Utiliser les évaluations d'impact sur les droits humains et le développement dans les

³⁷ Mécanisme FdD SC: Civil Society background document to the High Meeting of Heads of State and Government on the International Debt Architecture and Liquidity

analyses de viabilité de la dette afin d'élargir leur champ d'application pour passer des seules considérations économiques et aller jusqu'à prendre également en compte l'impact du fardeau de la dette d'un pays sur sa capacité à atteindre les objectifs de développement (notamment ODD, objectifs climatiques, engagements en matière de droits humains et d'égalité des sexes) et à créer les conditions nécessaires à la réalisation de tous les droits universels humains.

- *Évaluer les risques systémiques posés par les instruments et les acteurs du secteur financier non réglementés ou insuffisamment réglementés : y compris la réglementation et la supervision de l'industrie de la gestion d'actifs (système bancaire parallèle), la réglementation et la supervision des agences de notation de crédit et un nouveau consensus mondial sur l'importance critique de la gestion des comptes de capital au-delà des conditions pré/post-crisis, tant en ce qui concerne les entrées que les sorties de liquidité. Le document détaillé élaboré par le Mécanisme FdD SC pour l'expert indépendant des Nations unies sur la pauvreté et les droits de l'homme sur le « rôle des agences de notation de crédit » peut être consulté [ici](#).

Journées mondiales d'action pour la justice et l'annulation de la dette

L'annulation de la dette et la reconnaissance de la dette illégitime sont des questions de justice. Plus de 600 organisations et mouvements de la société civile ont signé collectivement une lettre ouverte à tous les gouvernements, institutions internationales et prêteurs en octobre 2020 pour donner le coup d'envoi de cette mobilisation en cours appelant à l'annulation de la dette dans le contexte des crises urgentes et interdépendantes auxquelles nous sommes confrontés. La coalition reconnaît également que les peuples des pays du Sud ont déjà payé les dettes contractées en leur nom de multiples fois — avec leur argent, leurs moyens de subsistance, leur sécurité, leur bien-être, leur vie et la santé de la planète. Et que les obligations de la dette actuelle contrastent avec la dette sociale, historique et écologique bien plus importante contractée envers les peuples du Sud par des siècles de pillage et d'extraction coloniale et postcoloniale de leurs ressources naturelles et d'exploitation de leur travail, y compris le travail domestique et de soins non rémunérés des femmes.³⁸

³⁸ Global Week of Action for Debt Cancellation

REMERCIEMENTS

Ce document a été élaboré sur la base d'un travail collectif dans le cadre du Mécanisme du FdD de la Société Civile, avec des contributions précieuses en particulier des membres actifs de son groupe de travail sur la dette, notamment Mae Buenaventura, Alvic Padilla et Lidy Nacpil de l'Asian Peoples' Movement on Debt and Development (APMDD); Patricia Miranda et Rodolfo Bejarano de Red Latinoamericana por Justicia Económica y Social (Latindadd); Yungong Theophilus Jong et Jason Braganza du African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD); Iolanda Fresnillo du European Network on Debt and Development (Eurodad), et Bodo Ellmers du Global Policy Forum.

Ce dossier a été rédigé par Flora Sonkin de la Society for International Development (SID) avec la coordination éditoriale de Pooja Rangaprasad et de Marisol Ruiz de la Society for International Development (SID).

Date de parution : avril 2023



CONTACT

 csoforffd.org

 addiscoordinatinggroup@gmail.com

 [CSO Financing for Development Mechanism](#)

 [CS FfD Mechanism \(@cs_ffd\)](#)